

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 23 juin 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE (jusqu'à la question 32/a), M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 7/a2), Mme TETU (jusqu'à la question 7/b1), M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 15/b), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 1/a - Election de M. LOYAT et jusqu'à la question 12/e1), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question 1/a - Election de M. LOYAT), M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT (jusqu'à la question 7/b3), M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 6/b), Mme WEINMAN, M. VIALATTE, M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 7/a1), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. MILLE (à partir de la question 32/a), M. RÉGNIER, M. FOUSSERET (à partir de la question 7/a2), Mme TETU (à partir de la question 7/b1), M. JUSSIAUX (à partir de la question 15/b), Mme DUFAY, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 1/a - Election de M. LOYAT et à partir de la question 12/e1), M. DAHOUI, Mme CUENIN (jusqu'à la question 1/a - Election de M. LOYAT), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. DUMONT (à partir de la question 7/b3), Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 6/b), M. RENOUD-GRAPPIN (à partir de la question 7/a1).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FOUSSERET (à partir de la question 7/a2), Mme TETU (à partir de la question 7/b1), M. JUSSIAUX (à partir de la question 15/b), Mme DUFAY, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 12/e1), M. DAHOUI, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. DUMONT (à partir de la question 7/b3), Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 6/b), M. RENOUD-GRAPPIN (à partir de la question 7/a1).

Mandataires : M. SCHWINT (à partir de la question 7/a2), M. LOYAT (à partir de la question 7/b1), M. NOT (à partir de la question 15/b), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. FERRÉOL (à partir de la question 12/e1), M. VUILLEMIN, Mme BULTOT, M. CHRISTELLE, M. THIRIET (à partir de la question 7/b3), M. FUSTER, M. VENTARD, M. DUVERGET (jusqu'à la question 6/b), M. BONNET (à partir de la question 7/a1).

* * * * *

* * *

En début de séance, M. le Maire a tenu à témoigner sa sympathie ainsi que celle du Conseil Municipal à la famille de Félix DURAND qui vient de disparaître.

Félix DURAND a été Conseiller Municipal de Besançon de 1977 à 1989 et durant quelques années, il a été le doyen de cette même assemblée.

* * *

Puis M. le Maire a évoqué l'ordre du jour chargé comportant des questions très importantes comme le Compte Administratif et les rapports d'activités des services délégués ou exploités en régie.

M. le Maire a ensuite félicité Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et Jean-Louis FOUSSERET, élus députés le 1^{er} juin dernier. Il s'est adressé également au député sortant en soulignant qu'en politique il faut savoir relativiser à la fois les succès et les défaites, le plus important étant que chacun, au sein de cette assemblée, continue à donner le meilleur de lui-même pour améliorer toujours un peu plus la qualité de vie des administrés.

Après les interventions de M. JACQUEMIN, M. VIALATTE, M. FOUSSERET et Mme WEINMAN, M. le Maire a proposé de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal :

a) Election de deux Adjoints

L'Assemblée Communale a procédé à l'élection de deux adjoints en remplacement de M. FOUSSERET et Mme GUINCHARD-KUNSTLER, démissionnaires.

M. Claude GIRARD ayant obtenu 37 voix a été élu Quinzième Adjoint. Il sera chargé du domaine Solidarité - Action Sociale - Famille - Insertion.

M. Michel LOYAT ayant obtenu 40 voix a été élu Seizième Adjoint. Il sera chargé des Relations avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le District du Grand Besançon et les syndicats intercommunaux.

M. le Maire a informé l'Assemblée de sa décision de nommer Charles AUTARD, Conseiller Municipal Délégué à l'Urbanisme afin de seconder M. ANTONY, Adjoint, et de la démission de M. Robert CHRISTELLE de sa fonction de Conseiller Municipal Délégué au Commerce et à l'Artisanat.

b) Modification des commissions et délégations

L'Assemblée Communale a approuvé les modifications des commissions et délégations consécutives aux changements intervenus au sein de la Municipalité.

c) Office Public d'HLM de Besançon - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué de la Ville

L'Assemblée Communale a désigné M. Charles AUTARD, Conseiller Municipal Délégué pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office, en remplacement de M. l'Adjoint Maurice THIRIET.

d) SEM de la Citadelle - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué de la Ville

L'Assemblée Communale a désigné M. l'Adjoint Claude JEANNEROT pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM en remplacement de M. Jean-Louis FOUSSERET.

e) District du Grand Besançon - Représentation de la Ville au Conseil Districale - Modification

Le Conseil Municipal a désigné M. Charles AUTARD, Conseiller Municipal Délégué pour siéger au Conseil Districale en tant que délégué titulaire à la place de M. Claude GIRARD qui devient ainsi suppléant de M. Daniel ANTONY, Adjoint.

2 - Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dont acte.

3 - Personnel communal :

a) Emploi de directeur artistique et de chef de l'Orchestre de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir l'emploi de directeur artistique et de chef de l'orchestre municipal par un agent contractuel et à signer les contrats à intervenir.

b) Régime indemnitaire du cadre d'emploi des médecins

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouvelles modalités d'application de ce régime indemnitaire, qui prendront effet le 1^{er} juillet 1997.

c) Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé que :

- les rédacteurs à partir du 8ème échelon
- les éducateurs de 2ème classe des activités physiques et sportives à partir du 8ème échelon
- les assistants de 2ème classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques à partir du 8ème échelon
- les assistants de 2ème classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques à partir du 6ème échelon

continueront de percevoir l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires de 2ème catégorie.

d) Administrateur de l'Orchestre de Besançon - Modification de la rémunération

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de modifier la rémunération de l'administrateur de l'orchestre de Besançon et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

e) Emploi d'attaché de presse - Modification de la rémunération

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de modifier la rémunération de l'attaché de presse et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

f) Modification des modalités de rémunération du personnel médical intervenant dans les crèches et haltes - Extension au personnel vétérinaire du parc zoologique et de la fourrière municipale à animaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier les modalités de rémunération du personnel médical intervenant dans les crèches et haltes,
- d'étendre cette mesure au personnel vétérinaire du parc zoologique et de la fourrière municipale à animaux.

g) Ecole Régionale des Beaux-Arts - Arrêt de la section Carrière du Bâtiment - Incidences sur le personnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de supprimer au fur et à mesure de la fin de l'activité des agents concernés, les emplois relevant de la section Carrières du Bâtiment de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts dont l'enseignement ne relève pas des compétences de la Ville.

4 - Contrat Emploi Solidarité - Emplois de Ville - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES et des Emplois de Ville

A l'unanimité moins 2 abstentions (M. l'Adjoint THIRIET ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé :

- de maintenir la participation de la Ville au fonds mutualisé CES qui s'élèvera pour 1997 à la somme de 277 500 F,

- d'adhérer au fonds mutualisé Emplois de Ville sur la base de 250 F par mois et par jeune en emploi de ville, pour une durée de cinq ans (dépense pour 1997 : 54 000 F),

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale.

5 - Bibliothèques Municipales - Modification de la gestion du dépôt légal d'imprimeur - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Bibliothèque Nationale de France pour un nouveau mode de gestion du dépôt légal imprimeur,

- la création de deux postes affectés à la gestion du dépôt légal, en contrepartie de la subvention accordée par la Bibliothèque Nationale de France permettant d'en couvrir les charges.

6 - Garanties d'emprunt :

- a) à l'Office Public d'HLM de Besançon - Opération de réhabilitation cité Brulard - Création de deux ateliers d'artistes - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire à l'amélioration de 920 836 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à la majorité (3 contre, 1 abstention). M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

- b) à la SAIEMB - Travaux d'aménagement d'une surface de vente de 1 800 m² place Cassin - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 % d'un prêt projet urbain de 4 100 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité moins huit abstentions.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

c) au Centre Communal d'Action Sociale

c₁) Réaménagement d'un prêt avec la Caisse d'Epargne de Besançon -
Confirmation de la garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

c₂) Garantie par la Ville d'un emprunt de 930 000 F dans le cadre du réaménagement de la dette

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité :

a) Exercice 1996 :

a₁) Compte Administratif

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus), le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MILLE, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1996 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 102 755 429,70	156 310 334,91	53 554 905,21
Budget Eaux	- 1 864 731,82	12 781 787,94	10 917 056,12
Budget Assainissement	410 717,55	13 245 142,68	13 655 860,23
Budget Forêts Communales	- 92 960,81	1 147 347,81	1 054 387,00
Budget SSADPA	155 800,94	31 491,50	187 292,44
Totaux	- 104 146 603,84	183 516 104,84	79 369 501,00

a₂) Compte de gestion du Trésorier Principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal.

b) Exercice 1997 :

b₁) Budget Principal - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1996 aux opérations suivantes :

* 102 755 429,70 F à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1996,

* 3 120 166,38 F à la réaffectation du reliquat du versement-transport encaissé en 1996.

Compte tenu de ces reprises, l'excédent de fonctionnement du budget principal disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 35 434 738,83 F.

b₂) Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires - Affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté les ouvertures de crédits, le vote de crédits complémentaires et l'affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996 proposés.

b₃) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b₄) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'état des taxes, redevances ou droits divers que M. le Trésorier Principal Municipal n'a pu recouvrer pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

* Budget principal :	15 518,04 F
* Budget du Service des Eaux :	9 890,33 F
* Budget du Service Assainissement :	5 146,10 F

b₅) Taxe professionnelle - Exonération des créations et extensions d'établissements dans les grands ensembles et quartiers d'habitat dégradé

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé d'exonérer de la part communale de taxe professionnelle l'ensemble du périmètre des deux ZUS défini par le décret n° 93.1156 (ZUS) du 26 décembre 1996 dans les conditions suivantes :

	% d'exonération	Durée d'exonération
Créations d'établissements	100 %	5 ans
Extensions d'établissements	100 %	5 ans

8 - Occupation du domaine public - Réduction ou annulation de titres de recettes

Adopté à l'unanimité.

9 - Voirie - Stationnement - Levée anticipée de crédits-bails

Adopté à l'unanimité.

10 - Budget Annexe du Service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1996 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service des Eaux une partie de l'excédent à la couverture des opérations suivantes :

* autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1996 :	6 203 000 F
* autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1997 restant à financer :	416 000 F
* travaux d'installatoin d'une conduite aérienne provisoire dans la traversée du canal du Rhône au Rhin :	292 000 F
* travaux de réparation définitive des conduites de 800 mm sous le canal du Rhône au Rhin :	3 000 000 F HT
* financement du programme complémentaire de travaux :	220 000 F
* périmètre de protection de la source d'Arcier et de la station de Chenecey :	300 000 F

11 - Budget annexe du Service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1996 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent à la couverture des opérations suivantes :

* autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1996 :	3 725 000 F
* autofinancement complémentaire du programme de travaux 1997 :	1 500 000 F
* travaux sur réseaux :	1 700 000 F
* opération collecteur Nord-Ouest :	4 500 000 F

12 - Exercice 1996 - Rapports d'activités des services délégués :

a) Citadelle

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

b) Parking Allende

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le bilan 1996 du parking Allende qui s'établit comme suit :

Parking Allende			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R96- B96
Frais de personnel	260 000,00	311 321,20	51 321,20
Billetterie			
Maintenance et nettoyage	70 000,00	43 638,84	- 26 361,16
Energie	70 000,00	45 536,25	- 24 463,75
Entretien divers et fournitures	30 000,00	31 803,09	1 803,09
Marketing et honoraires	40 000,00		- 40 000,00
Frais de gestion, impôts et taxes	15 000,00	9 348,99	- 5 651,01
Assistance technique	58 000,00	58 830,34	830,34
Amortissements et frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Total charges d'exploitation	543 000,00	500 478,71	- 42 521,29
Produits divers	7 000,00	6 339,40	- 660,60
Charges nettes HT	536 000,00	494 139,31	- 41 860,69

c) Parking de la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1996 du parking de la Mairie qui s'établit comme suit :

Parking Mairie			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R96- B96
Frais de personnel	938 000,00	1 054 974,16	116 974,16
Billetterie	40 000,00	182 045,15	142 045,15
Maintenance et nettoyage	250 000,00	233 931,42	- 16 068,58
Energie	157 000,00	179 373,70	22 373,70
Entretien divers et fournitures	50 000,00	51 956,01	1 956,01
Marketing et honoraires	140 000,00	48 315,98	- 91 684,02
Frais de gestion, impôts et taxes	320 000,00	63 749,99	- 256 250,01
Assistance technique	250 000,00	258 379,87	8 379,87
Amortissements et frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Total charges d'exploitation	2 145 000,00	2 072 726,28	- 72 273,72
Produits divers	5 000,00	12 228,45	7 228,45
Charges nettes HT	2 140 000,00	2 060 497,83	- 79 502,17

d) Stationnement payant et fourrière municipale à véhicules

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1996 du stationnement payant et fourrière municipale qui s'établit comme suit :

Stationnement			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R96- B96
Frais de personnel	718 000,00	831 948,45	113 948,45
Entretien	410 000,00	272 006,48	- 137 993,52
Marketing et honoraires	160 000,00	160 640,00	640,00
Frais de gestion	75 000,00	74 734,82	- 265,18
Assistance technique	192 000,00	190 289,02	- 1 710,98
Amortissements et frais financiers	178 000,00	179 898,17	1 898,17
Charges exceptionnelles		2 595,40	2 595,40
Total charges d'exploitation	1 733 000,00	1 712 112,34	- 20 887,66
Produits divers	30 000,00	29 089,66	- 910,34
Charges nettes HT	1 703 000,00	1 683 022,68	- 19 977,32
Charges nettes TTC	2 054 000,00	2 029 725,35	- 24 274,65

Fourrière			
	Budget 1996	Résultats 1996	Ecart R96- B96
Frais de personnel	450 000,00	423 884,09	- 26 115,91
Entretien	255 000,00	242 120,36	- 12 879,64
Marketing et honoraires			
Frais de gestion	47 000,00	46 878,73	- 121,27
Assistance technique	44 000,00	43 494,63	- 505,37
Amortissements et frais financiers	48 000,00	42 777,15	- 5 222,85
Charges exceptionnelles	3 000,00	4 061,53	1 061,53
Total charges d'exploitation	847 000,00	803 216,49	- 43 783,51
Produits divers	13 000,00	18 426,93	5 426,93
Charges nettes HT	834 000,00	784 789,56	- 49 210,44
Charges nettes TTC	1 006 000,00	946 456,21	- 59 543,79

e) Transports Urbains :

e₁) Bilan du compte transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan 1996 du compte transport qui s'établit ainsi :

	Prévisions	Réalisations	Ecarts
Recettes services réguliers	48 394 000,00	44 288 063,86	- 4 105 936,14
Subventionnées	3 533 000,00	3 947 639,72	414 639,72
Spéciaux et occasionnels	1 090 000,00	939 021,11	- 150 978,89
Sous-total produits de trafic	53 017 000,00	49 174 724,69	- 3 842 275,31
Publicité	1 445 000,00	1 560 853,00	115 853,00
Recettes diverses	3 015 000,00	2 914 506,64	- 100 493,36
Produits financiers	1 200 000,00	719 330,90	- 480 669,10
Recettes hors exploitation	350 000,00	466 308,37	116 308,37
Compensations	4 213 000,00	4 209 584,84	- 3 415,16
Sous-total produits annexes	10 223 000,00	9 870 583,75	- 352 416,25
Total des produits	63 240 000,00	59 045 308,44	- 4 194 691,56
Frais de personnel	89 380 000,00	87 421 084,36	- 1 958 915,64
Energie de traction	8 426 000,00	8 980 418,05	554 418,05
Fournitures entretien	7 078 000,00	6 960 825,08	- 117 174,92
Affrètement	340 000,00	322 445,27	- 17 554,73
Assurances tiers	1 810 000,00	1 820 416,45	10 416,45
Charges diverses de gestion	6 656 000,00	6 692 410,71	36 410,71
Impôts et taxes	4 108 000,00	4 067 798,40	- 40 201,60
Charges exceptionnelles		1 260,00	1 260,00
Amortissements CTB	800 000,00	675 975,85	- 124 024,15
Total des charges	118 598 000,00	116 942 634,17	- 1 655 365,83
Solde débiteur	55 358 000,00	57 897 325,73	2 539 325,73
TVA	3 836 000,00	3 934 304,59	98 304,59
Total	59 194 000,00	61 831 630,32	2 637 630,32
Variations sur les stocks		+ 53 952,02	+ 53 952,02
	59 194 000,00	61 885 582,34	2 691 582,34
Bilan général (y compris BS)	61 994 000,00	61 885 582,34	- 108 417,66

e₂) Emploi du reliquat du versement-transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une somme de 3 120 166,38 F à l'acquisition et l'équipement de matériel de transport.

13 - Exercice 1997 - Rapports d'activité des services exploités en régie :

a) Service public des Eaux

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

b) Service public de l'Assainissement

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

14 - Développement commercial de la Place Cassin - Opérations d'aménagement de grandes surfaces et d'un restaurant - Bilans de l'exercice 1996 - Prévisions financières pour 1997

A l'unanimité moins 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- a autorisé le versement des participations de la Ville pour l'exercice 1996, soit 1 936 445,56 F au titre de l'aménagement des grandes surfaces et 697 617,42 F au titre de l'aménagement du restaurant,

- a approuvé le bilan prévisionnel de premier établissement du point de vente Malin Plaisir.

15 - Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre - Ilot Bacchus :

a) Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Adopté à l'unanimité.

b) Bilan révisé

L'Assemblée Communale a adopté, à l'unanimité, le bilan révisé de cette opération arrêté, en recettes et en dépenses, à 3 333 163 F.

16 - Bilan des études et autres acquisitions réalisées par la SEDD place du Marché

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan.

17 - Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'année 1996

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

18 - Subventions :

a) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

1 - à des associations

* 2 880 F au groupe vocal «Les Chenestrels» pour l'accueil de 70 choristes de Kirklees (Angleterre) du 25 au 31 mai 1997 (échange culturel).

* 5 022 F à l'Amicale des Elèves Auxiliaires Puéricultrices dont 2 250 F pour le déplacement de 9 élèves à Kuopio (Finlande) du 3 au 21 mars 1997 et 2 772 F pour l'accueil de 9 élèves de Kuopio du 21 avril au 9 mai 1997 (échange professionnel).

2 - à des établissements scolaires

* 1 210 F au Foyer socio-éducatif du Collège Notre-Dame pour le déplacement de 24 élèves à Fribourg (Allemagne) du 7 au 14 mai 1997 (échange scolaire).

* 3 500 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Claude Nicolas Ledoux pour le déplacement de 33 élèves à Weimar (Allemagne) du 16 au 22 juin 1997 (échange scolaire).

* 2 086 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 14 élèves à Lubin (Pologne) du 17 au 29 juin 1997 (échange scolaire).

* 655 F au Foyer socio-éducatif du Collège Diderot pour le déplacement de 13 élèves à Fribourg (Allemagne) du 10 au 17 juin 1997 (échange scolaire).

* 3 500 F au Foyer socio-éducatif du Collège Victor Hugo centre pour le déplacement de 30 élèves à Köln (Allemagne) du 19 au 28 juin 1997 (échange scolaire).

b) à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes/Rencontres de la Jeune Création 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

* 2 000 F à la Compagnie Gravitation

* 2 000 F à Chapeau de Paille

* 2 000 F à Couleur Locale.

c) exceptionnelle - Rencontres Européennes de Théâtre

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 100 000 F à la Compagnie Bacchus pour le fonctionnement de l'opération.

d) à Rive Boutique de Gestion pour le concours «Parcours d'entreprises - Opération talents 1997»

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 20 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'organisation de ce concours.

e) à l'Association Régionale des métiers d'art Franche-Comté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 20 000 F à cette association pour l'organisation d'une exposition du 20 au 24 octobre 1997 dans le cadre du congrès mondial de métrologie.

f) du Service de la Politique de la Ville - Secteur Jeunesse - Participation de la Ville à des dispositifs d'aides à projets

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- 10 000 F à la Mutualité du Doubs au titre de la participation de la Ville au concours «La course en solidaire».

- 48 000 F à l'association MACADAM AVENTURE pour la course relais entre BESANÇON et LUBJANA (Slovénie).

- 14 000 F à l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour la participation de la ville au programme «Initiative Ville» organisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

g) à l'Association Régie des Quartiers permettant la poursuite d'activités en 1997

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Régie des Quartiers une aide de 550 KF.

h) exceptionnelle à l'Association «Les enfants de Tchernobyl»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 100 F à cette association pour financer les frais de transport et d'assurance d'un enfant qui sera accueilli cet été par une famille bisontine.

i) aux associations à caractère social - Première répartition

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Alloué 1996	Demandes 1997	Acompte	1ère attribution
CIMADE	1 100 F	1 150 F		1 150 F
La Porte Ouverte	10 000 F	12 000 F		10 000 F
Les Amis de Bellevaux	5 500 F	7 000 F		5 500 F
Mouvement du Nid	4 000 F	5 000 F		4 000 F
AFCAR	4 000 F	4 000 F		4 000 F
UNAFAM	5 000 F	8 000 F		6 000 F
GRI-GRI	3 000 F	10 000 F		3 000 F
ADAPASE	5 000 F	6 000 F		5 000 F
CHOC	3 000 F	5 000 F		3 000 F
Été comme Hiver	0 F	110 000 F		100 000 F
SOS Amitié	8 000 F	10 000 F		8 000 F
Double Ecluse	60 000 F	142 437 F		30 000 F
INTERMED	20 000 F	120 000 F		40 000 F
UFCS	10 000 F	15 000 F		10 000 F
AFB	15 000 F	15 500 F (+ 5 000 F)		15 000 F et 5 000 F excep.
SDF	2 400 F	1 500 F		1 500 F
CIDF	53 000 F	53 000 F		53 000 F
Amuse Gueule	0 F	10 000 F		5 000 F
Secours Populaire	7 500 F	15 000 F		8 000 F
ARIS Fonctionnement Investissement	50 000 F	45 000 F 30 000 F		30 000 F 20 000 F
Antenne Petite Enfance	3 000 F	5 000 F		3 000 F
Miel d'Acacias	0 F	5 000 F		4 000 F
CSCV Contrat Ville	20 000 F	30 000 F		20 000 F
CSCV Subvention ordinaire	1 000 F	23 000 F		1 000 F
WAKA MASSARA	0 F	5 000 F		1 500 F
Naissances multiples	0 F	5 000 F		1 000 F
ORPAB	130 000 F	140 000 F	55 000 F	45 000 F
ASCH	5 000 F	10 000 F		5 000 F
Familles d'Accueil	2 000 F	2 100 F		2 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F		8 000 F
La Palmeraie	15 000 F	38 000 F		15 000 F

j) à l'Association des Conseillères Municipales du Doubs

A l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 1 000 F.

k) aux associations à caractère médico-social - Première répartition 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales en 1996	Sommes attribuées en 1996 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1997	Sommes proposées pour 1997
Promotion de la Santé	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme du Doubs 14, rue Ronchaux	Etat : 43 000 F Ville de Pontarlier : 6 000 F Commune de Thise : 500 F	17 000 F	18 000 F	18 000 F
Aide aux Malades	Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 12, rue de la Famille	Conseils généraux : 7 600 F Villes de Montbéliard, Belfort, Dole : 7 750 F	6 000 F	6 500 F	5 000 F
Action humanitaire	Croix Rouge Française Place Granvelle	Total communes : 6 500 F	5 000 F	15 000 F	5 000 F
Lutte anti-alcool	Croix d'Or du Doubs 12, rue de Chaillot	Conseil Général : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F
Aide aux malades	Association des Insuffisants Rénaux Comtois 16, rue du Mont CHALEZE	Autres communes : 4 865 F	3 500 F	-	2 000 F
Aide aux malades	Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Anciens malades	Association Valentin Hauy 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F Autres communes : 4 465 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Accompagnement des malades	Association JALMAV - Besançon Centre Mendès France 3, rue Beauregard	Conseil Général : 2 500 F	0 F	2 500 F	1 500 F
Promotion de la Santé	Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27, rue de la République	Conseil Général : 248 568 F	16 000 F	50 000 F	17 000 F
Aide aux malades	Association Don d'Organes PUGEY	Conseil Général : 7 000 F	3 500 F	-	3 500 F
Aide aux malades	Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Aide aux malades	Association Transhépate - Hôtel Jean Minjoz	-	5 000 F	5 000 F	2 000 F
Promotion de la santé	Comité Départemental de la Santé 4, rue de la Préfecture	(prestations) Montbéliard : 50 000 F Lons-le-Saunier : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F

l) exceptionnelle au Centre Hospitalier Régional Universitaire pour l'acquisition d'un accélérateur de particules

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 F au Centre Hospitalier Régional Universitaire pour cette acquisition.

m) au titre de l'animation sportive des quartiers bisontins

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* C.P.B.	4 200 F
* U.S.E.P.	4 200 F
* A.S. Orchamps Palente	8 400 F
* Racing Club Epoisses	3 600 F
* Association Amitié	5 400 F
* Boxing Club Planoise	2 400 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 800 F
* Planoise Football Club	4 800 F
* TAE KWON DO Club	5 400 F
* PKA	3 600 F
* Satellite Boxe Française	3 600 F
* ASC Montrapon La Butte	8 400 F
* Clairs-Soleils «Football»	6 600 F
* C.D. Hand-Ball	4 800 F
* EBIS	5 400 F

Total	78 600 F

n) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Mensualisation - Saison 1997 - 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les acomptes mensuels dont bénéficieront de juillet 1997 à juin 1998 les clubs suivants :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
E.S.B. «F» (hand-ball)	D.1	38 700 F
B.V.B (volley)	Nle 2	9 900 F
B.B. COMTE (basket)	Pro A	180 000 F
B.H.C. (hockey sur glace)	D.2	5 400 F
B.R.C. (football)	C.F.A.1	60 750 F
E.S.B.«M» (hand-ball)	D.2	76 500 F
Total		371 250 F

o) exceptionnelle à la Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 000 F à la Société Protectrice des Animaux.

p) à l'Association OR'ANGE

A la majorité (2 Conseillers votant contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 36 000 F à cette association pour la réalisation de deux projets d'insertion par l'humanitaire au Mali et au Sénégal.

19 - Encaissement et réaffectation de subventions :

a) de la DRAC pour l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité (subvention de 20 000 F de la DRAC).

b) de la DRAC pour le Musée du Temps

Adopté à l'unanimité (subvention de 25 000 F de la DRAC).

c) pour la mise en valeur du patrimoine du centre ancien

Adopté à l'unanimité (subvention de la Région : 400 000 F pour une dépense estimée à 1 000 000 F TTC).

20 - Bibliothèques et archives municipales - Don de l'Association des Amis des Musées et Bibliothèques

Adopté à l'unanimité (montant : 16 280 F).

21 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Adoption du programme d'expositions et publications pour 1997 - Encaissement et réaffectation d'une subvention - Transfert de crédit

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme d'expositions 1997 ainsi que le plan de financement de chaque opération,

- a autorisé M. le Maire à solliciter la participation de la DRAC de Franche-Comté.

22 - Contrat de Ville - Programmation 1996 - Réaffectation de subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Fonds d'Action Sociale à différents opérateurs

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

23 - Maison Pour Tous et Centres d'Animation de la Ville - Intorduction d'une tarification des activités en fonction du quotient familial - Tarifs pour la saison 1997-1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le principe de tarification différenciée en fonction des quotients familiaux,

- a adopté le mode de calcul du quotient et les tarifs pour la saison 1997 - 1998,

- a autorisé M. le Maire à fixer par arrêté les tranches et les tarifs des activités.

24 - Restaurants Scolaires - Tarification des repas pour les enfants de Besançon et du District du Grand Besançon - Année scolaire 1997-1998 - Modification des tranches des quotients familiaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des repas pour l'année scolaire 1997 - 1998 :

Tarification des repas

Révision des tranches des quotients familiaux

Quotients familiaux			Ressources annuelles 1995 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1997 - 1998						Prix du repas
Anciens	Nouveaux	Variation en %	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 700	QF < 714	2	29 750	35 700	47 600	53 550	59 500	65 450	8,20 F
701 < QF < 1433	715 < QF < 1462	2	60 910	73 090	97 450	109 630	121 810	133 990	11,20 F
1434 < QF < 1700	1463 < QF < 1734	2	72 250	86 700	115 600	130 050	144 500	158 950	14,20 F
1701 < QF < 2450	1735 < QF < 2499	2	104 130	124 950	166 600	187 430	208 250	229 080	17,20 F
2451 < QF < 2800	2500 < QF < 2856	2	119 000	142 800	190 400	214 200	238 000	261 800	20,00 F
QF > 2801	QF > 2857	2							22,80 F
- Fréquentation partielle) - Fréquentation temporaire) Enfants habitant le District - Repas exceptionnel)									23,40 F
- Enfants de l'extérieur									30,00 F
- Instituteurs - Agents de service									30,00 F

25 - Citadelle de Besançon - Parking Front Saint-Etienne - Instauration d'un stationnement payant pour la durée de la période estivale - Mise en place d'une navette bus gratuite pour l'accès à la Citadelle

Propositions adoptées à l'unanimité.

26 - Orchestre Municipal de Besançon - Saison 1997-1998 - Fixation du prix des places et des abonnements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit ces tarifs :

	Saison 1996-1997	Saison 1997-1998
1) Billet à l'unité		
Plein tarif	100 F	110 F
Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes) (APEC)	70 F	80 F
De 12 à 18 ans, étudiants	50 F	50 F
Étudiants avec le passeport culturel	25 F	30 F
Carte jeune	35 F	35 F
Enfant moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
2) Abonnement		
<i>a) 3 concerts</i>		
Plein tarif	250 F	250 F
Collectivités, groupes, APEC	170 F	180 F
De 12 à 18 ans, étudiants	120 F	120 F
Enfant moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
<i>b) 7 concerts</i>		
Plein tarif	470 F	560 F
Collectivités, groupes, APEC	370 F	385 F
De 12 à 18 ans, étudiants	250 F	280 F
Enfant moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit

27 - Livraison d'eau potable - Révision du tarif 1997

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a fixé le tarif de livraison à 180 F le camion de 6 m³ au lieu de 240 F, étant précisé que ce tarif concerne les usagers dont les propriétés ne sont pas desservies par le réseau communal.

28 - Patinoire Municipale - Tarifs pour la saison 1997-1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs pour la saison 1997 - 1998 :

Catégorie	Saison 1996-1997	Propositions Saison 1997-1998
. Entrée patineur adulte	25 F	25 F
. Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	17 F	17 F
. Location patins (public ou clubs)	17 F	17 F
. Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	9 F	9,50 F
. Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	27 F	28 F
. Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaire uniquement)	16 F	17 F
. Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	51 F	52 F
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	22 F	23 F
. Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F	200 F
. Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F	130 F
. Affutage	24 F	25 F
. Lacets	12 F	12 F
. Coût horaire location glace pour tests USEP	320 F	330 F
. Matches hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 200 F	1 300 F
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 300 F	1 400 F
. Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 900 F	2 000 F
. Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	200 F	210 F
. Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice...)	20 000 F	20 000 F
. Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 900 F	2 000 F
. Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	3 000 F	3 200 F
. Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages	450 F	460 F
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet-août)	250 F	260 F
. Location horaire au Club Bisontin de Patinage pendant la période estivale (juillet-août) - minimum 10 personnes	20 F	22 F
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	par patineur gratuit	par patineur gratuit
. Couple avec 2 enfants (création)		2 ^{ème} enfant gratuit
. Abonnement 5 entrées «adultes» (création)		115 F
. Abonnement 5 entrées «jeunes» (création)		75 F
. Location mensuelle surfaceuse à privé (création)		6 000 F
A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire La Fayette		gratuité création

29 - Installations sportives municipales - Utilisation par les collèges et les lycées - Précisions sur la tarification et les modalités pratiques d'application

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé les modalités pratiques d'application du processus de tarification pour utilisation des installations sportives municipales par les collèges et les lycées.

30 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion :

a) Société INFOGEST

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'installatoin de la Société INFOGEST.

b) Société VARINI

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'installatoin de la Société VARINI.

31 - Développement économique - Kiosque d'Or - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé le soutien financier de la Ville au titre de l'immobilier d'entreprises pour une somme de 449 000 F TTC et a décidé de solliciter également l'aide financière du District du Grand Besançon pour l'implantation de cette société.

32 - Animation commerciale :

a) Place Cassin - Etude de faisabilité - Convention avec l'Association OSMOSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a autorisé M. le Maire à signer avec l'Association OSMOSE une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'animation commerciale de la Place Cassin,

2) a décidé d'octroyer à cette association une subvention de 1 000 F.

b) Conventions avec l'Agence PGO

A l'unanimité moins 7 abstentions, l'Assemblée Communale :

- a autorisé M. le Maire à signer avec l'Agence PGO les conventions nécessaires au déroulement des manifestations : marchés de l'Avent et Délices du Palais,

- a autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière du Ministère du Commerce et de l'Artisanat au titre du FISAC.

La dépense à la charge de la Ville pour ces deux manifestations est estimée à 200 000 F.

33 - Aéroport Régional de Franche-Comté Dole - Tavaux - Convention de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de participer financièrement à la gestion de l'aéroport Dole - Tavaux (participation pour 1997 : 100 000 F),

- a autorisé M. le Maire à signer la nouvelle convention de gestion de cette structure.

34 - Relais Jeunesse - Inscription de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses d'aide à projet

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses d'aides à projets à plusieurs jeunes et a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

35 - Opération Vacances 1997 :

a) Adoption du projet - Sollicitation et encaissement des aides de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales - Attribution de subventions - Modification des budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme des activités «opération Vacances»,

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

. MJC/Centre Social de Palente :	46 935 F
. Comité de Quartier de Saint-Ferjeux :	29 300 F
. ASEP du FJT :	11 350 F
. Profession Sport du Doubs :	20 800 F
. Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs :	20 800 F

- a autorisé M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les MPT durant cette période et à signer les conventions à intervenir.

b) Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit le tarif de l'indemnité journalière versée au personnel d'animation :

- Directeur BAFD	357,50 F
- Directeur stagiaire BAFD	312,40 F
- Directeur sans formation	257,40 F
- Animateur BAFA	191,40 F
- Animateur stagiaire BAFA	151,80 F
- Animateur assistant	111,10 F

36 - Contrat Enfance - Centres de Loisirs d'Eté Sans Hébergement - Participation de la Ville - Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement des Centres de Loisirs Sans Hébergement organisés par l'Association Antenne Petite Enfance (subvention Ville : 19 431 F) et la MJC de Palente (subvention Ville : 16 000 F) et a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

37 - Contrat de Ville - Participation de la Ville aux opérations retenues au titre de l'année 1997 dans les écoles

Adopté à l'unanimité (montant du financement Ville : 73 750 F).

38 - Marché 1998 de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

39 - Assurance dommages aux biens - Lancement d'un appel d'offres - Approbation du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

40 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Dossier AUGE DECOUPAGE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet d'extension de l'Entreprise AUGE, zone de Trépillot.

41 - Dérogation à la règle du repos dominical pour les concierges de la Copropriété «Le Président»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par le Syndic de la Copropriété «Le Président».

42 - Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de Besançon - Résidence Henri HUOT - Projet de cession au Centre Communal d'Action Sociale - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale a émis un avis favorable sur ce projet.

43 - Modification des horaires d'ouverture des cimetières

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les nouveaux horaires d'ouverture des cimetières :

- de 8 heures à 17 heures du 1^{er} octobre au 31 mars,
- de 7 heures à 19 heures du 1^{er} avril au 30 septembre.

44 - Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre - Troisième tranche de travaux - Deuxième avenant à la convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le deuxième avenant à la convention conclue avec l'Etat, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs pour la réalisation de l'opération de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre (troisième tranche de travaux).

45 - Fort de Chaudanne - Remise en état - Participation de l'Association Alternative Chantiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier à l'Association Alternative Chantiers des travaux de remise en état du Fort de Chaudanne dans le cadre de chantiers d'insertion,

- de lui attribuer une subvention de 34 650 F destinée à financer les frais pédagogiques et d'encadrement des personnes en insertion.

46 - ZAC de Planoise - Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble - Avenant n° 1 à la convention avec la SAIEMB

M. ANTONY, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec la SAIEMB pour cette opération afin d'y intégrer de nouveaux éléments, non pris en compte à l'origine.

47 - Création d'habitat adapté, chemin de Serre - Cession par bail emphytéotique à la SAFC d'une maison et d'un terrain

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de cession par bail emphytéotique à la SAFC d'une maison et d'un terrain pour y créer un habitat adapté.

48 - Plan d'Occupation des Sols secteurs Nord et Sud - Approbation de la modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette modification.

49 - Information relative à la carte d'agglomération au sens de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêté délimitant la carte d'agglomération au sens de l'assainissement pour Besançon.

50 - Voirie - Programme modificatif de travaux 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme modifié de voirie 1997 à confier à l'entreprise.

51 - Assainissement - Avant-projet collecteur Nord-Ouest

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'avant-projet du collecteur Nord-Ouest et la réalisation de la première tranche estimée à 85 MF,

- a autorisé M. le Maire à signer avec l'Etat une convention sur la participation financière de celui-ci à hauteur de 9 MF,

- a décidé de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention des aides financières, soit avances, soit subventions, à définir dans le cadre d'une convention spécifique, et la Région et le Département pour l'obtention de subventions.

52 - Forêts communales :

- a) Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion de jeunes - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer une nouvelle convention avec l'ADDSEA du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998 pour la réalisation de micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes.

- b) Chailluz - Travaux d'entretien et de gestion nécessaires pour l'accueil du public - Prorogation de la convention du 30 mai 1994 avec l'Office National des Forêts**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de proroger la convention passée avec l'Office National des Forêts pour les travaux d'entretien et de gestion nécessaires pour l'accueil du public.

- c) Chailluz - Projet de chaufferie bois centralisée sur le site des Grandes Baraques - Adoption du projet - Lancement de la procédure - Financement**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé la réalisation de ce projet estimé à 1,325 MF HT et subventionné à hauteur de 211 800 F par l'ADEME et 211 800 F par le Département.

53 - Aménagement d'une aire réservée à la pratique du patin à roulettes et de la plance à roulettes à Chamars

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet estimé à 350 000 F. Il a décidé de solliciter des aides financières au titre du contrat de ville, auprès de l'Etat et du Département qui permettraient l'extension ultérieure de ce site.

54 - Citadelle de Vauban - Travaux - Adoption du nouveau plan de financement et transfert de crédit

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté le nouveau plan de financement des travaux de reprise du chemin de ronde et du rempart au droit de la gendarmerie de Tarragnoz.

55 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale - Modification du montant et du programme des travaux - Adoption du plan de financement de la tranche ferme

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le nouveau montant global de l'opération de 10 MF réparti en 5 tranches (une ferme et quatre conditionnelles),

- a décidé de solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs sur l'ensemble de l'opération,

- a adopté le nouveau plan de financement de la tranche ferme de travaux estimé à 2 200 000 F,

- a autorisé la réalisation des travaux sur les deux faces de la tour Sud (en remplacement de ceux prévus initialement dans les marchés de travaux) constituant la nouvelle première tranche conditionnelle des travaux et adopté son plan de financement (dépense : 2 000 000 F).

56 - Eglise Saint-Maurice - Restauration des façades et réfection des couvertures

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté ce projet estimé à 4 800 000 F.

57 - Complexe sportif de Montrapon - Construction de locaux pour les clubs de rugby (Olympique Bisontin) et de football de Montrapon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un bâtiment préfabriqué de 320 m² estimée à 1 780 000 F TTC. Les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et d'éventuels partenaires seront sollicitées.

58 - Quartier Saint-Ferjeux-Rosemont - Aménagement d'une aire de jeux à la maternelle Rosemont, rue Jules Ferry

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté ce projet estimé à 150 000 F. Des aides financières seront sollicitées, au titre du contrat de ville, auprès de l'Etat et du Département.

59 - Plan Lumière - Illumination des remparts de la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté ce projet estimé à 2 400 000 F TTC et qui sera financé sur deux exercices, 1997 et 1998,

2) a décidé de solliciter la participation financière d'EDF conformément à la charte de partenariat, soit 800 000 F en 1997 et 160 000 F en 1998.

60 - Station d'épuration de Port Douvot - Déshydratation des boues par centrifugation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet chiffré à 7 MF HT et dont le financement sera assuré sur deux exercices (1997 et 1998) par le crédit affecté aux travaux neufs - grosses réparations à la station d'épuration. L'aide de l'Agence de l'Eau sera sollicitée.

61 - Acquisitions :

a) Chemin des Montboucons d'une parcelle de terrain à M. PICARD

Adopté à l'unanimité (acquisition de 79 a 72 ca pour une dépense globale de 264 256 F).

- b)** Chemin des Montboucons d'une parcelle de terrain à Mme BONNEFOY épouse JOUFFROY

Adopté à l'unanimité (acquisition de 3 ha 10 a pour une dépense globale de 1 125 000 F).

62 - Aliénations :

- a)** Rue de Chaillot à la Société WEIL

Adopté à l'unanimité (aliénation d'un terrain de 42 a 12 ca pour 1 250 000 F).

- b)** Rue du Stand d'une parcelle communale à la Copropriété «Le Major»

Adopté à l'unanimité (cession d'un terrain de 12 a 09 pour 89 700 F).

- c)** Pôle Sportif des Montboucons - Cession d'un terrain communal à la Région

Adopté à l'unanimité (cession gratuite de 2 ha).

63 - Affaires diverses - Questions orales :

- a)** Bâtiment industriel 2, rue Einstein - Remboursement anticipé du contrat de prêt n° 88002

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 35.

Hôtel de Ville, le 25 juin 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 26 juin 1997
Pour le Maire,
L'Adjoint,